



Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 juin 2019

Les rapports établis par l'UE sur la durabilité et les objectifs de développement durable des Nations unies font toujours défaut, selon la Cour des comptes européenne

Selon une nouvelle étude de cas rapide de la Cour des comptes européenne, malgré l'engagement de l'UE en faveur de la durabilité et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, la Commission européenne ne communique pas d'informations et n'assure pas de suivi en ce qui concerne la manière dont le budget et les politiques de l'UE contribuent au développement durable et à la réalisation des ODD. Les conditions préalables nécessaires à l'établissement de rapports pertinents sur la durabilité au niveau de l'UE ne sont, pour la plupart, pas encore réunies, affirment les auditeurs. La Commission n'a pas encore intégré la durabilité dans les rapports sur la performance, notamment en raison de l'absence de stratégie à long terme sur le développement durable à l'horizon 2030. Parmi les institutions et agences de l'UE, deux publient actuellement des rapports sur la durabilité, tandis que les autres ne le font que de manière ponctuelle.

Les rapports sur la durabilité, également appelés «rapports sur la responsabilité sociale des entreprises» ou «communication d'informations non financières», permettent à une organisation de publier des informations relatives aux incidences économiques, environnementales et sociales de ses activités. Ils lui permettent également de présenter ses valeurs et son modèle de gouvernance, et d'illustrer le lien entre sa stratégie et son engagement en faveur d'une économie mondiale durable.

L'UE s'est engagée en faveur de la durabilité et de la réalisation des ODD. Sa législation fait obligation à certaines grandes entreprises de communiquer des informations sur la durabilité, et celles-ci intègrent de plus en plus les ODD dans leurs rapports. Les auditeurs ont examiné si la Commission montrait l'exemple en matière de communication d'informations sur le développement durable, et ont évalué si les conditions préalables à l'établissement de rapports,

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'étude de cas rapide adoptée par la Cour des comptes européenne.

L'étude est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063 M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

telles qu'une stratégie assortie de valeurs cibles, étaient en place. Ils ont également vérifié si d'autres institutions de l'UE publiaient des rapports sur la durabilité.

«Les citoyens ressentent l'envie et le besoin d'avoir des informations fiables sur la manière dont l'UE contribue au développement durable dans des domaines tels que le changement climatique», a déclaré M^{me} Eva Lindström, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'étude. «Compte tenu de l'engagement de l'UE vis-à-vis des ODD, la Commission devrait être en mesure de rendre compte des résultats obtenus».

Eurostat présente actuellement déjà des tendances statistiques relatives aux ODD dans l'UE, qui s'appuient dans une large mesure sur les informations communiquées par les États membres. Cependant, la Commission ne rend pas encore compte de la contribution du budget et des politiques de l'UE au programme de développement durable à l'horizon 2030. La seule exception concerne le domaine de l'action extérieure, pour lequel elle est en train d'adapter son système de communication d'informations sur la performance de manière à tenir compte de la durabilité.

Dans ce contexte, les auditeurs notent que l'UE ne dispose toujours pas d'une stratégie en matière de développement durable à l'horizon 2030 qui définisse les ODD pertinents pour l'UE ainsi que les objectifs et les valeurs cibles sur lesquels communiquer. La Commission a récemment posé des jalons dans la bonne direction et publié un document de réflexion présentant des scénarios pour une Europe durable. Toutefois, ce document ne présente pas une analyse des lacunes que l'UE doit encore combler en matière de budget, de politique et de législation, et ne fait pas état de la contribution des programmes de dépenses de l'UE à la mise en œuvre des ODD.

Deux organes européens, la Banque européenne d'investissement et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, ont à ce jour publié des rapports sur la durabilité. Quant aux autres institutions et agences de l'UE, les auditeurs ont constaté qu'elles communiquent principalement des informations sur l'incidence de leur fonctionnement sur la durabilité, telles que leur consommation de papier ou d'eau. En revanche, elles ne rendent pas compte de la manière dont elles ont intégré les questions liées à la durabilité dans leur planification et leur stratégie.

L'étude aborde également les difficultés que présente l'audit des rapports sur la durabilité. Selon les auditeurs, les risques en matière de durabilité sont souvent des risques financiers, d'où l'importance de tenir compte de la durabilité dans le processus décisionnel. Par ailleurs, le fait que les rapports sur la durabilité bénéficient d'une assurance externe peut renforcer la crédibilité des informations fournies ainsi que la confiance des parties prenantes dans ces informations, et réduire le risque d'«écoblanchiment», à savoir le risque que les rapports ne deviennent de simples outils de relations publiques.

Les auditeurs ont mis en évidence quatre défis à relever:

- o élaborer une stratégie de l'UE sur la durabilité et les ODD après 2020;
- o intégrer la durabilité et les ODD dans le budget de l'UE et dans les plans de performance;
- o promouvoir l'établissement de rapports sur la durabilité dans les institutions et agences de l'UE;

- o renforcer la crédibilité grâce à l'audit.

Remarques à l'intention des journalistes

Les obligations actuelles de l'UE en matière de communication d'informations sur la durabilité au titre de la directive 2014/95 s'appliquent aux grandes entités d'intérêt public. Elles concernent environ 7 400 sociétés cotées en bourse, banques, sociétés d'assurance et autres entités déterminées par les États membres. Il s'agit généralement de grandes entreprises de plus de 500 salariés. Les organisations peuvent publier des informations sur la durabilité sous la forme d'un rapport autonome, dans le cadre de leurs rapports financiers ou annuels, ou sous d'autres formes encore.

L'étude de cas rapide de la Cour des comptes européenne intitulée «Établissement de rapports sur la durabilité: bilan au niveau des institutions et agences de l'Union européenne» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (eca.europa.eu). Une étude de cas rapide établit des faits concernant des questions ou des problèmes spécifiques. Il ne s'agit pas d'un rapport d'audit.

Le lundi 17 juin, les auditeurs organisent à Bruxelles le premier forum de haut niveau consacré à l'établissement de rapports sur la durabilité. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site web de la Cour](#).